

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le Dispositif de soutien de branche, pour qui ?

La branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale propose un dispositif d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience pour les salariés dont l'employeur cotise à l'OPCO Santé.

Pour les salariés dépendant d' un autre OPCO, se rapprocher de celui-ci pour connaître les modalités de prise en charge.

Les diplômes concernés par le Dispositif de Soutien de Branche

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine est habilité à mettre en œuvre ce dispositif de soutien de branche pour les diplômes

suivants:

DEAES /

Accompagnant Educatif et Social

DEASS /

Assistant de Service Social

DEEJE /

Educateur de Jeunes Enfants

DEES /

Educateur Spécialisé

DEETS /

Educateur Technique Spécialisé

EducateurDEME /

Moniteur Educateur

DETISF /

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Durée et modalités d'accompagnement, lieu et tarifs

- 170 heures : collectif en petits groupes et suivi individuel
- A l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux
- Tarifs *:

Bilan de positionnement (6 heures maximum) : 730€ TTC

Accompagnement méthodologique (30 heures maximum), bilan mise en situation professionnelle (1 heure maximum) et suivi post jury VAE (3 heures maximum) : 50€ TTC / heure

Séquence formative (70 heures maximum) : 30€ TTC / heure

^{*} Pour connaîtres les montants de prise en charge par l'OPCO Santé, contactez votre correspondant

Les étapes du dispositif

Etape 1 Réunion d'information conseil

(2 heures maximum)

- Participation à une réunion collective
- Informations individuelles

Etape 2 Bilan de positionnement

(6 heures maximum)

- Diagnostic
- Préconisations du parcours

A l'issue du bilan de positionnement le candidat se verra préconiser un parcours individualisé d'accompagnement.

Dans le cas où le candidat serait trop éloigné du diplôme en termes de potentiel de validation, il pourra être amené à sortir du dispositif.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux lui préconisera alors une réorientation vers :

- le dispositif de VAE de Droit Commun
- une formation
- une autre certification

Etape 3 Accompagnement

(170 heures maximum)

 Appui méthodologique (30 heures maximum)

Suivi et accompagnement Appui méthodologique à l'élaboration du livret 2 Préparation à l'entretien VAE avec le jury

- Mises en situation professionnelle (70 heures maximum)
- Séquences formatives, facultatives (70 heures maximum)

Jury Rectorat ou DRJSCS

A l'issue du passage devant le jury, le candidat obtient

- Une validation totale
- Une validation partielle
- Une non validation

Si la validation n'est pas totale, le candidat bénéficie d'un suivi post jury.

Etape 4 Suivi post jury (3 heures maximum)

Si le candidat échoue totalement ou partiellement, il se verra proposé un rendez-vous individuel post-jury au cours duquel des préconisations lui seront proposées pour lui permettre de valider les domaines de compétences manquants.

Préconisations:

- Formation complémentaire
- VAE Droit Commun
- Réorientation

A l'issue du parcours, de validation des acquis de l'expérience, les domaines de compétences acquis le sont définitivement .



Contacts

Cadre technique :

Isabelle JAUNAUX i.jaunaux@irtsnouvelleaquitaine.fr

Assistante :

Marion Lambert m.lambert@irtsnouvelleaquitaine.fr 05 56 84 25 41









Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:

Twitter @IRTSNA

f Facebook @irtsnouvelleaguitaine

in LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais33400 Talence05 56 84 20 20

contact@irtsnouvelleaquitaine.fr